

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE134822044

Accorder un contrat à ZS Travaux et Gérance inc., pour la reconstruction de la chaussée mixte en flexible, des trottoirs, des conduites d'eau et d'égout, planage et revêtement bitumineux, réaménagement géométrique et mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans la rue Berri et le boulevard René-Lévesque. (P.R.R. 2012 – Centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 3 724 500,00 \$ (contrat: 3 433 000,00 \$ + incidences: 291 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 211101 - 2 soumissionnaires

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 29 août 2013

Direction générale

Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Président

M. Lionel Perez
Arrondissement de
Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Vice-présidents

M. Patrick Martin
Ville de Westmount

Mme Chantal Rouleau
Arrondissement de Rivière-des-Praires –
Pointe-aux-Trembles

Membres

M. Daniel Bélanger
Arrondissement du Sud-Ouest

Mme Dida Berku
Ville de Côte-St-Luc

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Pierre Gagnier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Mme Ginette Marotte
Arrondissement de Verdun

Mme Marie Potvin
Arrondissement d'Outremont

Mme Lise Poulin
Arrondissement de Lachine

M. Gaëtan Primeau
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Montréal, le 26 août 2013

M. Laurent Blanchard
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Bureau 1.113
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE134822044, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à ZS Travaux et Gérance inc., pour la reconstruction de la chaussée mixte en flexible, des trottoirs, des conduites d'eau et d'égout, planage et revêtement bitumineux, réaménagement géométrique et mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans la rue Berri et le boulevard René-Lévesque. (P.R.R. 2012 – Centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 3 724 500,00 \$ (contrat: 3 433 000,00 \$ + incidences: 291 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 211101 - 2 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Lionel Perez
Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Marie-Pierre Rouette
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Critères d'examen	4
Mandat SMCE134822044	5
Conclusion	6

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des informations contenues dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des informations reçues dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

Critères d'examen et modalités de fonctionnement

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
 - o Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
 - o Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
 - o Contrat accordé à un consortium;
 - o Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;

- Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
 - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
 - Une transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

Mandat SMCE134822044

Accorder un contrat à ZS Travaux et Gérance inc., pour la reconstruction de la chaussée mixte en flexible, des trottoirs, des conduites d'eau et d'égout, planage et revêtement bitumineux, réaménagement géométrique et mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans la rue Berri et le boulevard René-Lévesque. (P.R.R. 2012 – Centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 3 724 500,00 \$ (contrat: 3 433 000,00 \$ + incidences: 291 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 211101 - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 7 août 2013, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1134822044. Ce dossier répondait au critère suivant :

- Contrat de réalisation de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre le prix de la soumission de l'adjudicataire et le prix de la soumission du deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Le 21 août, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE134822044 qui lui avait été confié. Des responsables de la Direction des infrastructures ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les responsables du dossier ont expliqué que les travaux requis par ce contrat, qui s'inscrivent dans le contexte du *Programme de réfection du réseau routier artériel* de la Direction des infrastructures, consistent en la reconstruction de la chaussée, des trottoirs, des conduites d'eau et d'égout, le planage et le revêtement bitumineux, le réaménagement géométrique et la mise aux normes des feux de circulation dans la rue Berri et le boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Ces tronçons de rue ont été jugés prioritaires par le Service de l'eau suite à différentes analyses et inspections télévisées et compte tenu de leur âge avancé. La portion des coûts assumés par l'agglomération (40,70%) sont admissibles à une subvention issue du programme TECQ (Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

L'appel d'offres a été lancé le 29 avril 2013 et est demeuré sur les marchés jusqu'au 22 mai 2013. Au cours de cette période, deux addendas ont été émis afin d'apporter des modifications à la formule de soumission et au cahier des prescriptions spéciales. Des vingt-quatre preneurs du cahier des charges, deux ont déposé une offre, toutes deux conformes. Les preneurs du cahier des charges s'étant désistés ont invoqué les motifs suivants : être un sous-traitant, délais insuffisants pour préparer une soumission et

délais de livraison hors d'atteinte. À noter que treize d'entre eux n'ont pas motivé leur désistement.

La soumission de l'adjudicataire et plus bas soumissionnaire conforme présente un écart – défavorable à la Ville – de 14,7% par rapport à l'estimation interne. Selon les responsables du dossier, cet écart serait principalement attribuable à une surestimation des prix par l'adjudicataire notamment à l'égard des coûts de maintien de la circulation, du nivellement des cadres et tête de puisard et des travaux de planage de chaussée d'asphalte. D'autre part, la soumission du deuxième plus bas soumissionnaire conforme présente un écart de 27,8% par rapport à la soumission de l'adjudicataire.

Enfin, les responsables du dossier ont indiqué que les contingences sont fixées à 10,1% du coût total du projet. Ils ont également ajouté que l'adjudicataire détient son autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) de conclure le présent contrat et ce, depuis le 18 avril 2013.

Les élus membres de la commission ont fait part de leur préoccupation quant au faible nombre de soumissionnaires dans ce dossier et ce, alors que le contexte actuel tend plutôt à favoriser une certaine hausse du nombre de soumissions. Les réponses obtenues à l'effet qu'une conjonction de facteurs (les conditions à remplir pour obtenir une autorisation de l'AMF, le lieu d'exécution des travaux et la réalité particulière de la gestion contractuelle à la Ville notamment) aurait contribué à réduire le bassin de soumissionnaires pour le présent appel d'offres ont permis de satisfaire les membres de la commission.

Par ailleurs, ces derniers se sont longuement interrogés sur les grandes disparités retrouvées dans l'item « maintien de la circulation » prévu au bordereau de soumission. Les membres ont observé que cet item en particulier semble régulièrement sous-estimé par les différents entrepreneurs qui soumettent des prix unitaires très variables en cette matière. De l'avis des membres, une réflexion serait à envisager quant au besoin de préciser davantage les attentes de la Ville à cet égard et, le cas échéant, d'apporter les précisions nécessaires à l'intérieur des devis qu'elle produit.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires de la Direction des infrastructures pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- Contrat de réalisation de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre le prix de la soumission de l'adjudicataire et le prix de la soumission du deuxième plus bas soumissionnaire conforme;

Considérant l'obtention de l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers de conclure ce contrat avec les adjudicataires recommandés, et ce, conformément à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics;

Considérant les informations qui ont été soumises aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE134822044 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.